RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société Civile Immobilière
Au capital social de 1000.0 euros
Siège social : 34 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France

952 256 956 R.C.S. Paris

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 13 novembre 2024 a 14H

Lieu : PARIS

Présents :

Les associés de la société ABM INVEST, société civile immobilière dont le siège social et au 34 Avenue des Champs-Élysées,75008 Paris, France,au capital social est fixé à la somme de 1000 euros, divisé en 1000 parts sociales d'un euro (1 €)chacune, libérées à hauteur de 100% numérotées de 1 à 1000 et réparties de la sorte :

- **Nourdine Ben Mchichi** , détenant 1 parts sociales de la société, ces parts étant numérotées de 1 à 1 ;

- **Amine BEN MECHICHI** , détenant 999.0 parts sociales de la société, ces parts étant numérotées de 2 à 1000

- **Amine Ben Mechichi, associé gérant** (99%), né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

-Le gérant constate :

-Qu'est présent à la réunion :

En dehors de lui-même, titulaire de 999 parts

- **Nourdine Ben Mchichi, associé** (1%), titulaire de 1 part, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted] avec Sarra Baati.

-Total des parts présentes, égale au nombre de parts composant le capital social, mille euros.

-Que tous les porteurs de parts étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer

Puis le gerant rappelle que l'ordre du jour de la présent assemblée est le suivant :

Ordre du jour :

- Modification de la date de clôture de l'exercice comptable.

-Transfert du siège social de la société.

- Adoption des nouveaux statuts

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;

- Le rapport de la gérance ;

- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gérance.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTON :

Il est proposé de modifier la date de clôture de l'exercice comptable pour qu'elle soit désormais fixée au 31 décembre de chaque année.

Vote :

- Pour : 100% des voix

- Contre : 0% des voix

La modification est donc adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Il est proposé de modifier l'adresse de domiciliation de la société. La nouvelle adresse sera :

3 Allée des Peupliers, Combs la Ville, 77380.

Vote :

- Pour :100% des voix

- Contre : 0% des voix

Le changement de domiciliation est adopté à l'unanimité.

Troisième résolution :

Considérant la nécessité de mettre à jour les statuts de notre organisation afin de mieux refléter notre mission, nos objectifs et nos pratiques actuelles,

Considérant que ces nouveaux statuts ont été élaborés avec la contribution de tous les membres et qu'ils respectent les exigences légales en vigueur,

Vote :

- Pour :100% des voix

- Contre : 0% des voix

Le changement de domiciliation est adopté à l'unanimité.

Clôture de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H.

Signatures :

Fait à Paris le 13/11/2024

Amine Ben Mechichi

Associé Gérant.

Amine BEN MECHICHI

Nourdine Ben Mechichi

Associé

[redacted]